

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
6 juillet 2015

---

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AS25

présenté par  
Mme Huillier, rapporteure

-----

**ARTICLE 31**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« à l'avant-dernier alinéa »

les mots :

« aux deux derniers alinéas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec les modifications apportées par l'article 53 bis relatif aux schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale relatifs aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie.